

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**

Jeudi 2 mai 2024 (PV-CX681)

12h

Local 3813 pavillon de la Santé

Présences

Professeure Sonia El Euch, présidente

Professeure Julie-Marthe Grenier, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)

Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

Professeure Lyson Marcoux, secrétaire

M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences

Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT) – sabbatique

Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)

Sonia El Euch préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX681-02-05-2024-00**Projet d'ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 avril 2024 (CX680)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
 1. RAS d'avril 2024 : ARC : 3 821,68 \$ MRQ : 7 911,46 \$
6. Rapport des membres du comité exécutif
7. Négo – Suivi de l'entente de principe
8. Comité exécutif
 1. Calendrier syndical 2024-2025
 2. Signataire des effets bancaires
9. Horaire de travail du personnel – Huis clos
10. Date de la prochaine réunion régulière : 16 mai 2024
11. Clôture de la réunion

CX681-02-05-2024-01**Ouverture de la réunion**

Le quorum étant constaté, la présidente souhaite la bienvenue aux collègues à cette première réunion du comité exécutif de l'année 2024-2025. Elle soulève le fait que, pour la première fois dans l'histoire du Syndicat, les femmes occupent six (6) des sept (7) postes au comité exécutif. En terminant, la présidente tient à

remercier la conseillère aux relations de travail, madame Diane Beauchemin, pour sa précieuse collaboration durant son mandat de VPRT.

CX681-02-05-2024-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 681^e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX681-02-05-2024-03 Lecture et adoption du procès-verbal du 11 avril 2024 (CX680)

PV-CX680-11-04-2024

La présidente de la réunion présente le procès-verbal de la 680^e réunion du comité exécutif tenue le 11 avril 2024.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 680^e réunion du comité exécutif tenue le 11 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité.

CX681-02-05-2024-04 Affaires découlant

Le CAU confirme le versement des dons financiers aux organismes Moisson Mauricie / Centre-du-Québec et au Comité solidarité Trois-Rivières (cf. PV-CX680-11-04-2024-08). Ces organismes nous ont communiqué leurs remerciements.

CX681-02-05-2024-05 Correspondance et information

Le trésorier indique que les retenues à la source du mois d'avril 2024 ont été payées.

RAS d'avril : ARC : 3 821,68 \$ MRQ : 7 911,46 \$

La présidente présente un courriel reçu de la part d'une professeure demandant que le Syndicat organise une activité pour dénoncer la situation à Gaza ou pour démontrer un soutien au peuple palestinien. Après discussion, il a été convenu que la présidente écrira à la professeure lui indiquant que le Syndicat n'organise pas d'activités politiques ou religieuses, d'autant plus que nous n'avons pas de programmes ou de département spécialisées dans ces domaines.

CX681-02-05-2024-06 Rapport des membres du comité exécutif

1. Secrétaire

La VPSC et la VPAU se retirent de la réunion pour le prochain point.

- Accompagnement d'un professeur au Comité sur la liberté académique universitaire en remplacement de la présidente (cf. PV680-11-04-2024-06).
- Présentation de la Loi 25 portant sur la protection de la vie privée. Le Syndicat doit désigner un.e responsable de la protection des renseignements personnels.

CONSIDÉRANT la Loi 25 portant sur la protection de la vie privée;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la secrétaire d'être désignée personne responsable de la protection des renseignements personnels;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de désigner la secrétaire du Syndicat, professeure Lyson Marcoux, personne responsable de la protection des renseignements personnels en respect de la *Loi 25 portant sur la protection de la vie privée*.

Adoptée à l'unanimité.

2. Trésorerie

- Discussion avec la nouvelle présidente-directrice générale de la Fondation de l'UQTR, Mme Joëlle Gagné, au sujet de la possibilité pour les professeur.es retraité.es de faire un don à la Fondation à partir de l'Annexe C. Le trésorier souligne que l'argent versé dans cette annexe n'est pas imposé, et qu'en conséquence, il y a un enjeu fiscal à procéder ainsi. Pour la Fondation, il n'y aurait pas d'enjeu selon un avis fiscal qu'elle a demandé. Le trésorier a par conséquent demandé à ce que l'UQTR s'engage par écrit qu'elle payera les impacts fiscaux le cas échéant. Mme Gagné remettra au trésorier un dossier plus étoffé sur le dossier discuté.
- Présentation des coûts pour une charge de cours : 13 898 \$; un cours en appoint, en fiducie : 6 949 \$ (augmentation de 24 %); et des DTR : 126,34 \$ (augmentation de 35 %). Ces montants seront applicables à compter de la session Été-2024.

3. Vice-présidence aux services à la collectivité

- Processus en cours de remises des bourses du Syndicat à des étudiant.es des collègues et à des élèves d'écoles secondaires.
- Préparation du souper-hommage aux professeur.es ayant pris leur retraite durant l'année 2023. Cette activité se déroulera au restaurant Le Rouge vin le 6 juin 2024 à 18h.
- Discussion pour l'organisation d'une activité de mobilisation des professeur.es afin de souligner la signature de la nouvelle convention collective ou encore pour mettre de la pression sur l'Employeur pour accélérer le processus de signature, selon l'évolution des travaux.

4. Vice-présidence aux affaires universitaires

- Participation à la réunion du Comité sur l'aménagement, l'utilisation et l'attribution des espaces et des locaux de l'UQTR. À la suite d'un appel de projets, deux (2) services et un (1) département (Sage-femme) ont manifesté leur intérêt pour optimiser leur espace disponible.
- Réunion du conseil d'administration de l'UQTR le 29 avril. Une membre du conseil d'administration a attiré l'attention de ses collègues professeur.es, et du Syndicat, sur une résolution présentée dans un document déposé. Cette résolution émane du Comité de régie universitaire (CRU). Or, cette entité n'a aucune existence officielle. La VPAU souligne qu'avec cette résolution, le CRU doit nécessairement tenir un registre des décisions prises (comptes-rendus ou procès-verbaux). Des démarches pourraient être entreprises pour accéder à ces documents.

- Retour sur le sondage au sujet des candidatures au poste de vice-recteur aux études et à la formation (VREF). Le sondage du Syndicat a récolté 103 réponses (22 % du des professeur.es). Le Secrétariat général a aussi consulté les professeur.es parmi lesquel.les environ 130 ont participé. La VPAU affirme que les résultats sont similaires à ceux récoltés par le SPPUQTR. Le comité de sélection du VREF a tenu une réunion le 29 avril pour recommander une candidature.

5. Vice-présidence aux affaires syndicales
(absente)

6. Vice-présidence aux relations de travail
(absente/sabbatique)

7. Présidence

- En l'absence de la VPAS et de la VPRT, la présidente présente les dossiers en relations de travail.
- En suivi du dossier du grief 2020-09, la professeure a été rencontrée par le procureur pour lui faire part de ses droits. Le procureur lui a aussi présenté ses recommandations. La professeure est en réflexion à savoir si le Syndicat doit aller en arbitrage pour le plagiat allégué ou si elle accepte l'entente présentée par l'UQTR (cf. PV-CX680-11-04-2024-06).
- Réunion de l'Intersyndicale des personnels le 26 avril afin de discuter du Forum des partenaires (désignation d'une coprésidence, changement de nom du Forum et modification des objectifs), et pour échanger sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la prochaine réunion dudit Forum. L'Intersyndicale a aussi discuté de la possibilité de rédiger un communiqué de presse conjoint exigeant de l'UQTR qu'elle verse les augmentations salariales convenues dans la convention collective du Syndicat des chargés de cours et dans l'entente de principe du SPPUQTR.
- En l'absence de la VPRT jusqu'au 30 juin, en raison de sa période de sabbatique, la présidente a convenu avec la VPRT de poursuivre le travail dans les dossiers en relations de travail. Les réflexions et décisions seront menées conjointement.
- Une demande de modification des courriels pour la présidente et le trésorier a été acheminée au fournisseur dans le but de rendre les adresses épïcènes.
- Le Syndicat des professeur.es de l'Université Laval (SPUL) a déposé un grief contre l'administration pour contester la modification des Statuts de l'Université qui va à l'encontre de la convention collective.

CONSIDÉRANT	la convention collective 2023-2027 intervenue entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) entrée en vigueur le 24 mai 2023 ;
CONSIDÉRANT	la clause 1.3.04 qui stipule que « L'Employeur reconnaît que les Statuts ne peuvent être incompatibles avec la convention. » et que « Le cas échéant, il s'engage à apporter aux Statuts les modifications nécessaires. » ;
CONSIDÉRANT	la clause 1.3.02 qui stipule que « la collégialité est un principe fondamental de la vie universitaire », que «

les professeures et les professeurs sont au cœur de la gouvernance de l'université et participent démocratiquement aux décisions concernant ce que doit être l'Université au moment présent et dans l'avenir » et que « la transparence est une composante essentielle de la collégialité »;

CONSIDÉRANT que l'Université Laval a entamé un processus de révision de ses Statuts ;

Le SPPUQTR appuie le SPUL dans ses revendications pour que la révision des Statuts de l'Université Laval soit faite de manière:

- à rendre les Statuts compatibles avec la convention collective, notamment en intégrant les principes de collégialité et de transparence;
- et à réformer le collège électoral pour que les professeurs et professeures participent démocratiquement à l'élection du recteur ou de la rectrice.

Adoptée à l'unanimité.

- L'Association mcgillienne des professeur.es de droit (AMPD), accréditée à titre de syndicat à l'automne 2022, a amorcé le processus de négociation pour mener à la conclusion de sa première convention collective. L'AMPD a déclenché une grève générale illimitée le 25 avril 2024.

CONSIDÉRANT l'accréditation obtenue par l'Association mcgillienne des professeur.es de droit;

CONSIDÉRANT la négociation en cours pour la conclusion d'une première convention collective;

CONSIDÉRANT le déclenchement d'une grève générale illimitée;

CONSIDÉRANT la solidarité syndicale du SPPUQTR;

CONSIDÉRANT la modalité c) de la *Règle 8 régissant l'utilisation du Fonds de défense professionnelle*;

Le SPPUQTR appuie l'Association mcgillienne des professeur.es de droit dans ses actions et négociations et lui verse un don de 5 000 \$ provenant de la réserve du Fonds de défense professionnelle.

Adoptée à l'unanimité.

- Une réflexion est demandée pour l'adhésion du SPPUQTR à l'Association canadienne des professeures et des professeurs d'université. Les universités québécoises à charte en sont membres et le SPPUAC est en réflexion. Le sujet devra être soumis aux membres lors d'une assemblée générale.

CX681-02-05-2024-07

Négo – Suivi de l'entente de principe

La présidente indique que le comité de négo du Syndicat a reçu dans les derniers jours la version de l'Employeur de l'entente de principe. Le principal écueil consiste au versement des rétroactivités salariales. Lors des négociations avec la partie patronale, il a été question que le critère pour la PSG consiste en ce qu'obtiendrait le Front commun. Deux mois après l'entente de principe, la partie patronale nous a informé.es que notre PSG est plutôt collé au SFPQ (Syndicat des fonctionnaires

du secteur public et parapublic du Québec) et qu'il faut non seulement attendre l'entente de principe du SFPQ, mais aussi une lettre de l'UQ confirmant le pourcentage de la PSG. Ceci n'a jamais été sujet à discussion à la table de négo. De plus, l'Employeur demande un délai de 90 jours après la signature pour procéder aux versements de la rétroactivité. Le procureur du Syndicat a été saisi de ce changement dans le discours de la partie patronale.

CX681-02-05-2024-08 Comité exécutif 2024-2025

1. Calendrier syndical 2024-2025

La présidente invite le CAU à présenter le calendrier des rencontres des différentes instances et comités du Syndicat.

2. Signataire des effets bancaires

Le CAU indique que le comité exécutif doit apporter une modification à la liste des signataires des effets bancaires du Syndicat à la suite du changement de fonction de l'officière Professeure Sonia El Euch. La résolution précédente la présentait à titre de VPRT. Depuis le 1^{er} mai, la professeure El Euch, à la suite des élections lors de l'assemblée générale statutaire du 28 mars, agit désormais à titre de présidente.

CONSIDÉRANT	les Statuts du Syndicat;
CONSIDÉRANT	les résolutions CX662-17-08-2023-12, CX670-14-11-2023-03, CX676-25-01-2024-06.2 et CX678-29-02-2024-08 portant sur les signataires des effets bancaires;
CONSIDÉRANT	de l'entrée en fonction de la professeure Sonia El Euch au poste de présidente du Syndicat le 1er mai 2024;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de modifier le titre de la professeure Sonia El Euch, de vice-présidente aux relations de travail à présidente, dans les documents reliés à la trésorerie du Syndicat.

Adoptée à l'unanimité.

CX681-02-05-2024-09 Horaire de travail du personnel – Huis clos

La présidente demande au conseiller aux affaires universitaires et à la conseillère aux relations de travail de demeurer à la réunion jusqu'à ce que le huis clos soit officiellement déclaré.

Fermeture des bureaux durant la période estivale

La présidente indique que les bureaux du Syndicat fermeront pour la période estivale du lundi 24 juin 2024 au vendredi 16 août 2024.

Réduction de la semaine de travail

La présidente demande au CAU de présenter le sujet. Le CAU explique que la convention collective du Syndicat du personnel professionnel de l'UQTR sert de cadre de référence pour établir les conditions de travail du personnel du SPPUQTR. Le CAU rappelle que le comité exécutif accorde la réduction de la semaine de travail à 32h sans réduction de traitement avant la fermeture des bureaux du Syndicat pour la période estivale et après l'ouverture desdits bureaux.

Pour cette année, il est suggéré les semaines suivantes : 13 mai, 20 mai, 27 mai, 3 juin, 10 juin, 17 juin, 19 août et 26 août.

Présence au bureau

Le CAU rappelle que le comité exécutif a discuté de la présence au bureau et du télétravail du personnel du Syndicat pour la période couvrant la négociation de la convention collective (cf. CX664-07-09-2023-15). Le personnel du Syndicat soumet une proposition aux membres du comité exécutif en tenant compte de la *Directive relative au télétravail* applicable à tous les membres du personnel de l'UQTR.

La présidente invite le conseiller aux affaires universitaires et la conseillère aux relations de travail à se retirer de la réunion.

La présidente déclare le huis clos à 16 h 20.

CX681-02-05-2024-10 Date de la prochaine réunion

La présidente de réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 16 mai 2024.

CX681-02-05-2024-11 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Sonia El Euch
Présidente de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion